



BULLETIN MUNICIPAL DE MONTMAUR EN DIOIS

N° 8 - FÉVRIER 2015

Sommaire de cette édition

- La vie de la Commune.....p.2 à 4.
- Ordures ménagères et tri.....p.5.
- Tuyaux sur nos finances.....p.6
- Communes nouvelles.....p.7.
- Une année à l'école du SIVOS...p.8.
- Charte de la laïcité à l'école.....p.9.
- Bibliothèque - Chorale.....p.10.
- Et chez les Tagazous ?.....p.11.
- Il y a 100 ans.....p.13 à 16.
- Le cake de Yolande..... p.17.
- La suite...de l'histoire.....p.18 à 20.

EDITO DU MAIRE

J'ai le plaisir de vous présenter le 8ème numéro du Bulletin Municipal.

2015 fût une année de réflexion mais aussi celle qui a marqué nos esprits, suite aux évènements et attentats sur le territoire et plus particulièrement dans la capitale.

Je souhaite que 2016 soit pour vous tous, une période de sagesse, de sérénité au sein de notre petite commune de Montmaur.

Vous trouverez dans ce bulletin, toutes les informations sur les travaux en cours, projets, vie associative qui ont caractérisé l'année 2015.

Que cette nouvelle parution puisse alimenter votre curiosité ainsi que vos diverses réflexions.

Jean-Claude FLOHIC.

Nos joies et nos peines en 2015 :

*Naissance d'Elena le 10 août, fille de
Tiffany UGLADE et de Grégory ARMAND*

Décès d' Elisabeth Marie MARTY le 29 mars.

2015

LA VIE DE LA COMMUNE ET DU CONSEIL MUNICIPAL EN QUELQUES DATES

JANVIER

L'année commence comme il se doit : par un feu d'artifice en musique offert par les Tagazous et la commune.



- 22 Janvier : Réunion du Conseil Municipal

- La perte d'eau repérée aux Bâties était due à une erreur de l'entreprise en charge des travaux suite à l'installation du traitement par UV (inversion de la conduite d'arrivée d'eau et de distribution lors du branchement).

- Le C.M. approuve le principe de laisser la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie au Département et accepte le montant de 11 600 € pour 2015, montant global forfaitaire pour 14 communes de l'ancien canton de Die.

- Evocation de l'installation d'un dégrilleur à la station d'épuration, suite au rapport du SATESE et aux différents problèmes rencontrés à la station (voir P.7 article dégrilleur).

- La chaudière du logement communal est hors d'usage et doit être remplacée. Le CM accepte le devis présenté de 3 234 €. Au **vue** de l'urgence du problème à résoudre, ces travaux sont financés par une partie de la dotation cantonale à la voirie.

MARS

- 5 mars : Réunion du Conseil Municipal

- Le maire expose que ~~la totalité~~ **des** travaux de voirie prévus - Route de Solaure et quelques reprises sur la déviation - ne pourront être financés en totalité par la Dotation Cantonale Voirie. Il se propose d'en faire une partie en régie avec le cantonnier et certains conseillers municipaux (notamment curer les fossés en bord de route pour éviter les infiltrations sous le goudron qui participent aux mouvements de terrain de la montée de Solaure).

Le devis de l'entreprise Colas étant inférieur au premier montant proposé par une autre entreprise, les travaux ont été effectués en totalité courant mai et juin.

- Nous sommes arrivés à la fin de la 1ère mission du CAUE (conseil en documents d'urbanisme) en prévision d'une éventuelle modification de la Carte Communale.

- Le maire présente le devis de 22 000 € pour le dégrilleur à installer à la station d'épuration. Des demandes de subvention vont être **demandées** : à l'Agence de l'eau, au Conseil Départemental, au Député via l'enveloppe parlementaire, à l'état (DETR).

- Vote de la taxe d'aménagement à 4 %.(en 2011 elle avait été votée pour 3 ans au taux de 3 %).

-22 et 29 mars: élections départementales.

AVRIL

Le maire aidé de conseillers installent une série de revers d'eau sur le chemin des Beaux et sur celui qui mène au Serre de Barnave pour limiter les dégâts sur ces chemins lors des fortes pluies.

14 avril: réunion du Conseil Municipal

- Vote du budget du Service de l'Eau et Assainissement et du budget Général. Le CM décide de ne pas augmenter le montant des 4 taxes (Habitation - Foncier bâti - Foncier non Bâti et taxe professionnelle) au vu de la bonne santé du budget

MAI

19 mai : Réunion du Conseil Municipal

- Mise à jour et validation du Plan de Sauvegarde Communal.

- Vote des tarifs et redevances de l'eau et de l'assainissement à partir de septembre 2016 :

- Abonnement eau : 60 €
- Abonnement assainissement : 60 €
- Tarif du m3 d'eau sur l'année : 0.6 €/m3
- Surtaxe du 1/07 au 1/09 : 1,2 €
- Tarif Assainissement : 0,60 €/m3

- Pour faire suite à la mission du CAUE, quelques conseillers municipaux rencontrent Pascal Albert, chargé de l'Urbanisme au sein de la Communauté des Communes. Il nous a permis d'aller plus avant dans notre réflexion sur une évolution de la Carte Communale. Parallèlement à cette entrevue, le maire nous donne lecture du modèle de lettre qui a été envoyée à certains propriétaires de biens bâtis et non bâtis, actuellement inoccupés, afin de connaître ce qu'ils souhaitaient faire de leurs biens à l'avenir. Nous avons eu quelques réponses.

JUIN

24 Juin : Réunion du Conseil Municipal :

- Le C.M. se prononce contre la fermeture de la Trésorerie de Châtillon en Diois. Un courrier dans ce sens sera envoyé au Directeur Départemental des Finances Publiques.

A ce jour, la Trésorerie n'est toujours pas fermée.

- Les formalités relatives aux nouveaux conteneurs à ordures semi- enterrés sont votées.

- Il reste 10 000 € sur les travaux de voiries de 2014 à réaliser. L'idée d'améliorer une portion de la route qui monte à Solaure (début non goudronné de la route forestière) est proposée.

- Réorganisation du planning horaire de la secrétaire de mairie entre les 4 communes.

- La permanence à la mairie de Montmaur est toujours de 9h à 12h, le mercredi.

- La pose d'un contrôleur de vitesse est envisagée temporairement aux quartiers des Chantres et de Grange Neuve.

On en profite ici pour rappeler qu'il faut être très prudent et rouler lentement depuis le Seillon jusqu'aux Jantons et aussi jusqu'au Vieux Village car les bambins de Montmaur aiment l'air frais et les promenades et ne voient pas forcément débouler les voitures ...

Les températures grimpent sur le thermomètre. On commence à parler de canicule.

Le débit des sources est surveillé de près.

La kermesse de l'école du SIVOS se fait à l'ombre au bord de la Drôme pour éviter les insulations.



JUILLET

28 Juillet : Réunion du Conseil Municipal :

- Le maire et quelques conseillers ont rencontré un représentant d'un cabinet d'urbanisme. Retour et questionnement après cette rencontre : la commune a-t-elle les moyens financiers pour ce projet ? La révision de la Carte Communale doit porter sur un projet modeste.

- Réfection de l'Eglise du Vieux Village : un plan ~~conçu par Roger~~ a été déposé avec une demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

- Une délibération du C.M. restreint (4 personnes) est prise en ce sens, le 3 octobre au titre de la Dotation Cantonale Patrimoniale 2016.

- Un devis de 89 000 € a été reçu. Ce projet ne doit pas coûter de l'argent à la commune.

Il faudrait constituer une association qui piloterait ce projet et que cela soit un projet commun et non, celui d'une seule personne.

AOÛT

Une aire de pic-nic avec table est installée par le maire près du local à traitement UV à l'entrée du Vieux Village ainsi que l'ouverture d'un hôtel... des insectes.



SEPTEMBRE

Rentrée des classes : 4 enfants de Montmaur font leur rentrée à l'école du SIVOS.

Réunion publique à la salle des fêtes organisée par le CM et le directeur de l'Association des Maires de la Drôme pour présenter à la population ce qu'est une **Commune Nouvelle**.

Ce soir-là, le public fait défaut.

29 septembre : Réunion du Conseil Municipal :

- Refus du C.M. de régler les frais de cantine présentés par toute école autre que celle du SIVOS pour les enfants de GS à CM2. Ceci étant acté depuis la création du SIVOS. Il en est de même pour les frais de scolarité et d'activités périscolaires.

- Enfouissement des réseaux électriques à Serre Gueydet : Révision du dossier présenté par le SDED, réduction du nombre de candélabres de 7 à 5 - certains habitants ne souhaitant pas avoir d'éclairage.

- Dépenses prévisionnelles : 17 400 € TTC avec une part communale de 4 350 €.

- Le C.M. vote le rapport sur l'eau 2014* qui lui est présenté par la 1ère adjointe.

*il s'agit d'un outil comparateur sur le tarif au m³, sur le coût de l'eau et de l'assainissement.

- Le maire demande à ce que le C.M. se prononce sur sa volonté de poursuivre le projet de **commune Nouvelle** qui ferait d'Aix, Molières et Montmaur une seule commune:

3 conseillers se prononcent contre; 1 s'abstient ; 3 votent pour.

Lors d'un vote à main levée, s'il y a égalité du nombre de voix, celle du maire compte double. On continue donc la réflexion sur la **Commune Nouvelle**.

NOVEMBRE

Changement de locataires dans le logement communal.

Une famille avec 3 enfants s'y installe. 2 d'entre eux viennent grossir les rangs de l'école du SIVOS.

24 Novembre : Réunion du Conseil Municipal :

- Choix du C.M. pour l'Accord local dans la composition du Conseil Communautaire (définit le nombre de délégués de chaque commune au sein du Conseil Communautaire).

- Le maire nous parle de la visite de Mr Planchon, conservateur du Musée de Die, au sujet de l'église à rénover.

DECEMBRE

- Elections régionales.

- Nuit de cambriolage dans plusieurs maisons et garages entre Serre Gueydent et les Jantons.

Les gendarmes viennent constater les faits.

Soyons vigilants !

7 Décembre : Réunion du Conseil Municipal :

Le conseil se réunit pour décider si oui ou non Montmaur devient Commune Nouvelle en fusionnant avec Aix et Molières. 4 conseillers votent non et 3 votent oui : Montmaur reste Montmaur.

Subventions attribuées aux Associations au cours de l'année 2015:

- Les Tagazous de Montmaur : 200 €,

- L'Oiseau Bleu du Glandasse - club des anciens : 60€,

- A.D.E.S. Vivre à domicile : 100 €,

- A.P.A.C.H. Association d'aide aux personnes âgées au Centre Hospitalier : 60 €.

Ordures ménagères et tri sélectif.

Des conteneurs semi-enterrés ont été installés dans tout le Pays Diois et mis en service depuis l'automne dernier. Pour Montmaur, nous avons fait le choix d'installer un CSE (Conteneur Semi-Enterré) qui reçoit uniquement les sacs d'ordures ménagères et trois colonnes de tri : papiers, emballages et verres.

Cette nouvelle organisation de collecte a été proposée par les communes du Diois pour limiter l'augmentation de la TOM (Taxe sur les Ordures Ménagères) par des collectes moins fréquentes et la pratique généralisée du tri sélectif des déchets.

En effet, une tonne triée coûte 120 € contre 300 € pour une tonne non triée, alors pour faire des économies, TRIONS !

Les déchets trop volumineux ne doivent pas être déposés au pied des colonnes de tri et du CSE mais dans les déchetteries du Diois : Die, Châtillon et Luc.

La Communauté des Communes du Diois met en place un système d'accès aux déchetteries. A partir de mars 2016, chaque personne doit présenter une carte. Cette carte nominative est à retirer en mairie

Vous pouvez consulter les horaires d'ouverture en mairie ou sur le Journal du Diois.

Facilement accessible et caché en partie par les arbres, notre point de collecte actuel, en bordure de la départementale, est souvent pris pour une déchetterie et des dépôts de toute sorte s'y accumulent. Nous avons donc envisagé de déplacer le site à l'embranchement de la déviation - chemin de l'Esconavette et route de Grangeneuve. Un échange de terrain est en cours entre le propriétaire actuel et la mairie.

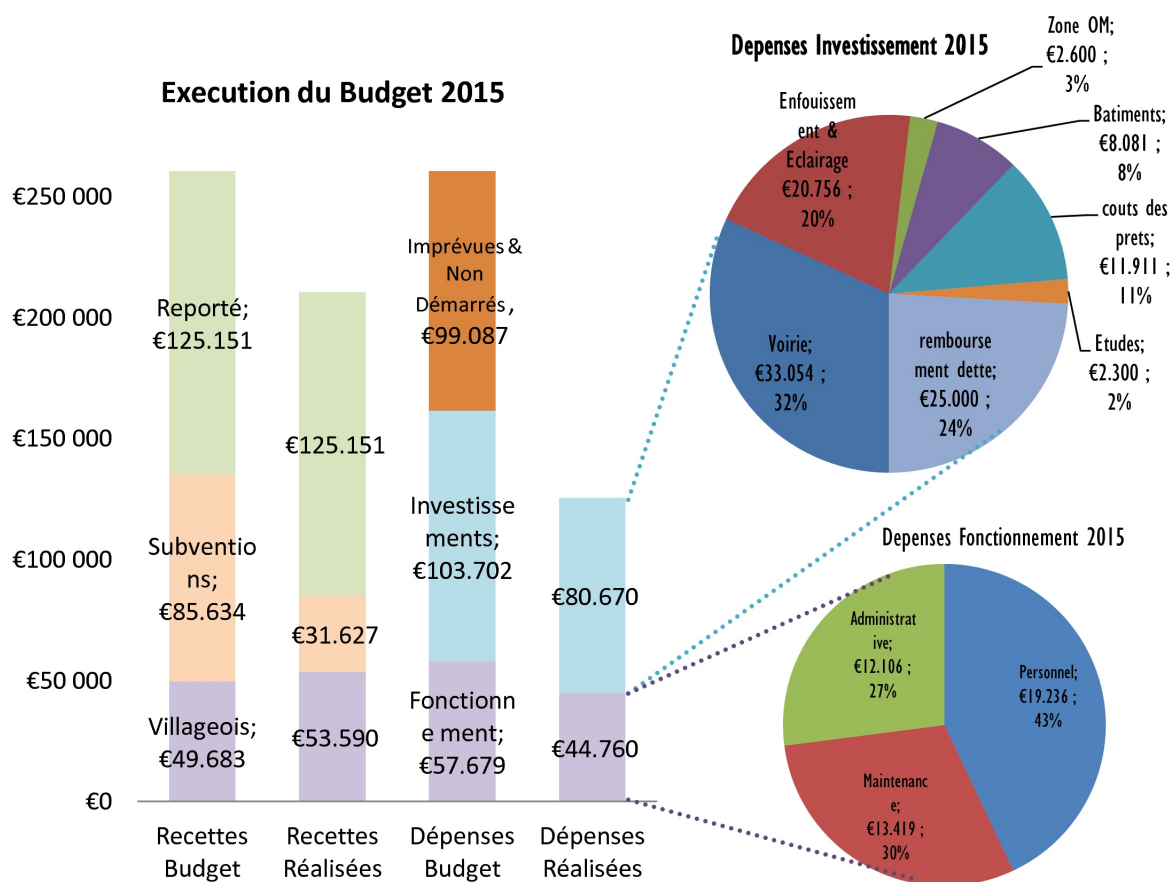
Quelques tuyaux sur nos finances

La richesse de la commune s'élève à 77 mille euros se décomposant comme suit:

Nous avons	<u>€157 391</u>	Nous devons	<u>€78 486</u>
• Solde du compte	€84 939	• Dette	€65 655
• Remboursement de TVA attendu	€33 887	• Paiements dus	€12 831
• Subventions attendues	€38 565		

Le budget 2015 était établi à hauteur de €260 000. Les recettes ont été largement perçues, sauf quelques subventions qui ne seront perçues qu'en 2016. La contribution des villageois a été de 54 000 euros, suffisante pour financer le fonctionnement général et eau ainsi que des investissements pour 9 000 euros. L'essentiel des investissements, financés par des subventions et notre épargne, comportait la réfection des routes, le remboursement d'une dette et le paiement d'une facture tardive pour enfouissement au vieux village (voir graphiques en bas de page).

En 2016, on prévoit l'enfouissement des câbles et éclairage public de Serre Gueydent, estimé à €173 000 euros dont €42 800 à financer par les ressources propres de la commune, et enfin le dégrilleur nécessaire au traitement des eaux usées estimé à 29 344 euros dont six mille seront financés par nous.



Dégrilleur

La station d'épuration nécessite l'installation d'un dégrilleur positionné en amont de la cuve qui reçoit les eaux usées. Cet appareil consistera à récupérer, par un système de grilles et de crochets propulsés par un bras mécanique qui enlèvera et déposera dans un sac, tout ce qui ne devrait pas être jeté dans les toilettes, qui ne se décompose pas et colmate les filtres (serviettes hygiéniques, lingettes, plastiques divers, etc). En dépit d'une surveillance plusieurs fois par semaine par les conseillers disponibles, et pour éviter les débordements de la cuve et un nettoyage fréquent par l'employé communal (hebdomadaire avec passage au karcher et pompage une fois par mois), le dégrilleur devient donc indispensable, des devis ont été faits et des subventions demandées.

COMMUNES NOUVELLES

Les communes d'Aix en Diois, de Molières-Glandaz, de Laval d'Aix et de Montmaur en Diois ont en commun plusieurs services :

- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

- Un employé communal
- Le Syndicat de Secrétariat
- L'Association « l'Oiseau bleu du Glandasse ».

La loi pour « des communes fortes et vivantes » du 16 mars 2015, initiée par l'AMF (Association des Maires de France), pourrait offrir des perspectives intéressantes aux communes qui souhaitent se regrouper, dans le cadre d'une démarche volontaire, pour aller au bout des logiques de mutualisation ou pour dépasser les fractures territoriales, tout en conservant jusqu'en 2015 des liens de proximité et l'identité des communes fondatrices.

Au printemps, les maires des 4 communes ont participé à une journée d'information, sur les Communes Nouvelles, à Paris, organisée par l'AMF.

En septembre 2015, les élus des 4 communes étaient présents à la réunion d'information sur les Communes Nouvelles, organisée par l'AMD – Association des Maires de la Drôme – en présence de Bruno de Boisgelin.

Le 15 du même mois, nous organisons à Montmaur, une présentation-débat sur les Communes Nouvelles, ouverte aux habitants, en présence de Bruno de Boisgelin,

Courant octobre, les conseils municipaux d'Aix en Diois, de Molières Glandaz et de Montmaur en Diois votaient pour l'adhésion à la Commune Nouvelle.

Quelques élus – maires et adjoints – se sont retrouvés, une fois par semaine, et ce jusque fin novembre, pour réfléchir à ce nouveau dispositif entre nos communes et pour la rédaction de la Charte fondatrice de cette Commune Nouvelle. Les habitants des 3 communes ont été sollicités pour proposer un nom à cette nouvelle commune.

Début décembre, les 3 conseils municipaux ont votés POUR ou CONTRE la présentation de cette Commune Nouvelle au préfet de la Drôme.

Devant certaines incertitudes concernant la gouvernance, l'impact financier sur les habitants, la majorité du conseil municipal de Montmaur, a voté contre ce nouveau dispositif.

Aix en Diois et Molières Glandaz forment, depuis le 1er janvier 2016 la commune de Solaure en Diois.

UNE ANNEE A L'ECOLE DU SIVOS

• Effectif :

- Rentrée 2014/2015 : 25 élèves
- Rentrée 2015/2016 : 25 élèves

Chaque année le maintien des 2 classes est en suspens. Une lettre à Madame la Directrice d'Académie a été envoyée début 2015 pour lui rappeler le caractère fluctuant de l'effectif et la nécessité du maintien de notre école en dehors des pôles Die-Luc-Châtillon.

• Rythmes scolaires – TAP :

Malgré la fatigue des enfants, le bilan des interventions de professionnels dans le cadre des TAP – Temps d'Accueil Périscolaire – est positif. Différents domaines sont proposés : photographie, bricolage, chant, théâtre, poterie, marionnettes, ... Le rythme choisi en 2014/2015 est maintenu pour 2015/2016 soit un temps TAP de 15h à 16h30, le mardi et le jeudi. Les intervenants en activités sont accompagnés par une animatrice Aurélie Timezak. Celle-ci a commencé une formation **BAFA**.

• Actions pédagogiques et Activités :

- Etude de la Charte de la Laïcité par le Cycle 3 (les plus grands).
- Ecole et Cinéma : 3 films au Pestel de Die
- Rencontres sportives : **Couse** longue à Châtillon, Jeux collectifs à Luc et Course d'Orientation à Lus.
- Musique à l'Ecole : Thème de la Nature – participation des 2 classes



- Classe de Découverte à La Jarjatte à Lus du 26 au 30 janvier 2015 commune **au 2** classes : Bilan très positif pour l'ensemble des enfants. Ce séjour comprenait la pratique du ski et des activités en sciences, sans oublier toute la partie vie en collectivité qui a permis de réels apprentissages à tous niveaux.

Finances :

Le financement de ces TAP se fait en partie avec une aide de l'état – 50€ / enfant pour un an. Une aide complémentaire devait s'ajouter – 40 € - compte tenu de notre situation en Zone de Revitalisation Rurale. Nous n'aurons pas cette aide supplémentaire car nous ne faisons pas partie des cibles de cette ZRR.

La Communauté des Communes **accordent** jusqu'en 2018, une aide forfaitaire de 1500 € pour compenser une aide de la CAF, inférieure à ce qu'elle devrait être pour le périscolaire. En effet, la garderie du Sivos ne rentrera pas dans le Contrat Enfance Jeunesse mis en place par la CAF.

Travaux :

Des stores ont été posés dans les 2 classes – Très agréables et utiles !

La serrure de la porte du Cycle 2 a été réparée. Tous les néons ont été changés – des néons blancs ont remplacé les jaunes.

Mise en place de grands placards de rangement sous le préau et réfection du muret de l'école (côté Drôme).

Mise en place de panneaux clignotants aux abords de l'école afin de faire ralentir les véhicules aux heures d'arrivée et de sortie de l'école.

Achat d'une maisonnette-jouet en renouvellement de celle présente dans la cour de l'école.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



Ouverture de la Bibliothèque

Notre bibliothèque : une réalité ... bien virtuelle ?

Il y a seize mois, grâce à une mobilisation remarquable en dons et prêts de tout le village, se constituait notre bibliothèque qui compte aujourd'hui environ 700 titres. L'idée était de développer autour du livre un moment d'échange et de partage entre nous comme les séances de lecture animées par Pierre Jo Copier nous ont montré.

L'élan initial a été généreux, la fréquentation quant à elle s'essouffle. Horaires qui ne correspondent pas aux besoins ? Offre de livres non adaptée ? Jours d'ouverture non adéquats ? Ces questions sont ressorties des questionnaires qui nous ont été remis et le comité de la bibliothèque a essayé d'y répondre.

Depuis le 16 janvier de cette année la bibliothèque est désormais ouverte chaque premier et troisième samedi du mois de 17h à 18h. Quant à l'offre de livres un travail est actuellement en cours pour mettre à disposition un catalogue non seulement par auteur (qui existe déjà) mais aussi par thème afin de faciliter la recherche.

du côté de la chorale...

Notre bonne chorale de Montmaur

On chante tous dans notre salle de bains

Dans la voiture ou dans un train

Aimer faire entendre sa voix

Pour conjurer le grand effroi

D'être seul sans pouvoir partager

C'est ainsi que notre chorale est née

Rien en nous n'est pas touché

Par un chant bien exécuté

On se sent unifié

Quoi de mieux pour nous lier

Dans le petit village de Montmaur

Que tant de gens nomment MONT MORT

Nous leur prouvons

Que dans la vie

Etre ensemble à l'unisson



Crée du lien et donne envie

D'être meilleurs et accueillants

C'est tout bénéf pour les habitants

Qui se retrouvent pour chanter

Et font ainsi l'amour circuler

de Christiane P.

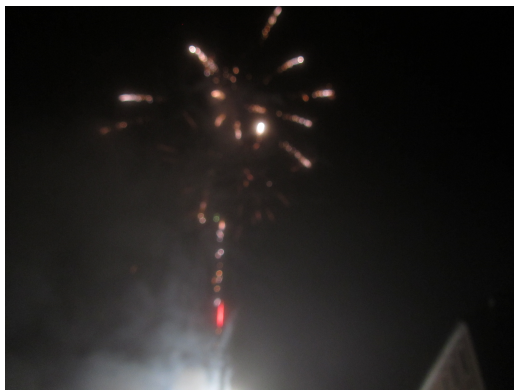


juin 2015

et chez les Tagazous, que s'est il
passé au cours de cette année
2015 ?



Pour la 3^e année consécutive, nous démarrons avec un Feu d'artifice et des galettes des Rois. Cette rencontre a toujours beaucoup de succès. C'est un moment privilégié et convivial. Cet événement **eput** se faire, car la commune participe à hauteur de 50% pour **l'achat** des artifices.



Annulation du pique-nique prévu sur
Solaure – décidément, la pluie nous accompagne !

Nouvelle **éditin** du Carnaval avec Chasse aux œufs – en avril – ne tedécouvre pas d'un fil. Eh oui, il fallait être bien protégé pour affronter la pluie. Cela n'a pas fait reculer les enfants et les grands pour chercher les œufs cachés dans le village. Il fallait bien la chaleur de la salle des fêtes, **cele** du chocolat chaud pour réchauffer les gourmands. A cette occasion, nous avons gagné un trésor de plus – une magnifique poule très colorée en papier crépon. Espérons qu'elle pourra trôner au milieu de nous lors des prochaines manifestations.



Les Vieux Tracteurs, pour la 4^o année, ont participé à la Fete de la Transhumance. 11 d'entre eux se sont déplacés pour voir passer le Tour de France, en juillet. Ce fût l'occasion d'un joyeux pique-nique sous un soleil de plomb mais surtout sous une grande banderole marquée du nom et du logo de notre association, offerte par les Ets Puillet. Nous ne sommes pas passés à la Télévision, dommage ! Rappelons que ces Tagazous sont pilotés par Jean-Pierre, Jeannot, Alain, Joël, Bernard et Serge.



Soirée Théâtre à la salle des fêtes d'Aix en Diois courant novembre. Alors là, ce fût un sacré pari ! Sous l'impulsion de Dominique et de Jean-Claude, qui avaient déjà vu cette pièce de boulevard, nous avons organisé cette soirée. Il fallait délocaliser car notre salle ne pouvait pas accueillir les moyens techniques de la troupe. C'était aussi une nouvelle animation. Pari tenu – nous avons fait environ 100 entrées. Le spectacle a enchanté chacun. Nous sommes ravis du résultat et nous recommencerons sûrement.



Le repas sous les Mûriers s'est déroulé, comme à l'accoutumée, dans une ambiance champêtre. Nous sommes toujours étonnés et ravis de voir autant de participants – environ 130 cette année. Cette manifestation permet de réunir les habitants du village et leur famille, ceux venus, pour quelques jours d'été dans leur maison de famille et les amis. Cela permet de se donner des nouvelles, de maintenir un lien entre tous.

2015 s'est terminée par notre Assemblée Générale annuelle, bien sûr, nous avons fait le bilan de l'année, nous avons évoqué aussi des projets pour 2016.

Nous vous espérons encore nombreux lors de nos prochains rendez-vous/.

Retrospective 2015



Il y a 100 ans (suite)

Montmaur-en-Diois Honneur à ses enfants "Mort pour la France" lors de la première guerre mondiale.

an

Voici brièvement le parcours des soldats dont le nom figure sur la plaque commémorative dans la salle du conseil de la mairie.



BONNET Ernest Joseph, né à Rimon le 27 septembre 1874, fils de Pierre Bonnet et de Anne Pestre, soldat n° Mle 9289 du III^e régiment affecté au 52^e régiment d'infanterie, classe 1894, Célibataire, il était domicilié à la Tuillière de Montmaur chez son frère Henri. Il est mort pour la France, à l'âge de **40 ans**, le 31 octobre 1914, tué à l'ennemi à Lihons dans la Somme, des suites de ses blessures. Décès constaté par l'autorité militaire le 4 novembre 1914 suite à la déclaration d'un témoin,

Mais comme il n'y a qu'un témoin, l'acte de décès n'est pas reconnu comme valable. Ce n'est que le 11 septembre 1917 que le tribunal de 1^{ere} instance déclare le décès du soldat Bonnet Ernest "entendu que l'autorité militaire n'a eu depuis le 31 octobre aucune nouvelle du soldat Bonnet, et que son nom

ne figure sur aucune des listes des Français prisonniers en Allemagne". Jugement transcrit sur les registres de l'état-civil de Montmaur le 22 septembre 1917. Sur le carnet de route du 52^e RI on peut lire à la date du 31 octobre:

« A 6 h commence un violent bombardement qui dure jusqu'à 9h15. Plus de 10 000 obus de tous calibres tombent sur le village de Lihons. Le feu des obusiers est dirigé sur la 2^eme ligne de défense, mais surtout sur la 1^{ere} ligne et en particulier sur les tranchées occupées par la 5^eme et 9^eme Cie (Tête de Chaulnes et au nord).

Les pertes subies sont considérables, les tranchées bouleversées. Immédiatement après la dernière rafale, l'infanterie attaque vivement et en masse sur tout le front. L'assaut particulièrement violent sur la tête de Chaulnes et au nord réussit à crever la ligne et l'ennemi pénètre dans le village; Il est 9h30....»

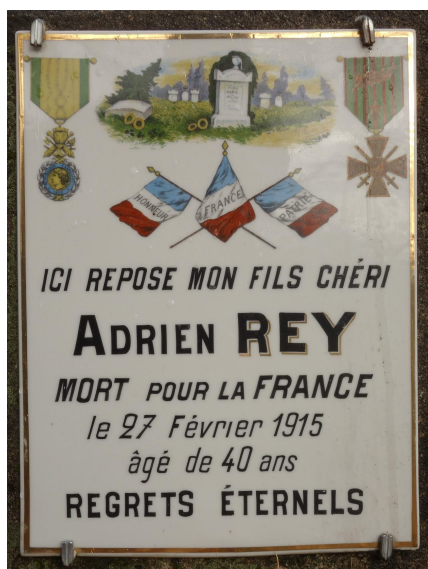
Sépulture inconnue, le corps n'ayant pas été retrouvé.

REY Mari Adrien, né le 5 janvier 1875 à Montmaur, de Rey Adrien Lucien et de Faure Marie Catherine, (arrière grand oncle de Martine Keller) cultivateur, célibataire. Mobilisé, arrive au corps le

30 août 1914 au 14ème Bataillon de Chasseurs à pied. Réformé le 21 décembre 1914 par la commission spéciale de Vienne pour « Bronchite bacillaire ».

Campagne contre l'Allemagne du 30 août au 20 décembre 1914. Il décède à l'âge de **40 ans** à Montmaur le 22 février 1915 des suites de sa maladie. La mention "mort pour la France" ne figure pas sur son acte de décès

Sépulture dans le cimetière familial aux Nals.



ESPIE Stanislas Vital Clair, né le 9 décembre 1895 à Montlaur, fils de Joseph et de Rey Marie Claire. Domicilié à Montmaur où il est cultivateur lors de son incorporation le 1er décembre 1914 comme Chasseur 2ème classe au 12ème Bataillon de chasseur sous le n° matricule 4749. Il passe au 115ème le 11 mars 1915. Il sera blessé le 12 juillet 1915 à Sulzern. « Plaies au bassin et aux deux jambes par éclat d'obus ». Il décède le 19 juillet 1915 à l'hôpital mixte de Bruyères (88) des suites de ses blessures par septicémie, il est âgé de **20 ans**. Transcription faite sur les registres d'état civil de la ville de Bruyères.

Citation le 29 juillet 1915 : « *Le chasseur ESPIE Stanislas, N° Mle 4749 du 12° Bataillon de chasseurs. Faisant partie d'une équipe de travailleurs, a été grièvement blessé, a montré un remarquable courage et s'est complètement dominé*

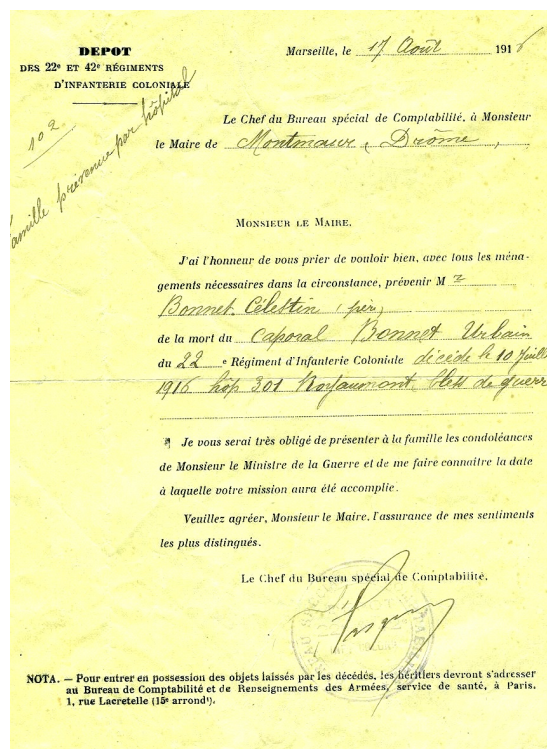
pour faire taire sa douleur. »

Sépulture au cimetière communal de BRUYERES, carré militaire tombe n°163.

BONNET Urbain Constant, né à Villemus, (Alpes de Hautes Provence) le 29 janvier 1894. fils de Célestin Bonnet et de Marie Blanc. Célibataire, il habitait chez ses parents fermiers aux Bâties. Incorporé le 7 septembre 1914, soldat de 2ème classe au 22° régiment d'infanterie coloniale, n° Mle 2218061. Nommé caporal le 1 juin 1916. Le 2 juillet 1916 il sera blessé à Herbecourt dans la Somme. « *Plaie par balle à la fesse droite sortie par la fesse gauche avec fracture de l'os iliaque et du sacrum* ». Il décède le 10 juillet des suites de ses blessures à l'hôpital 301 de Royaumont (Seine et Oise), il est âgé de 22ans,

Décès transcrit sur les registres de Villemus (04), le 12 juillet 1916

Sépulture : carré militaire à ASNIERES-sur-OISE (95)



LAMBERT Elie Benjamin, né le 10 juillet 1892 à Montmaur fils de Lambert Benjamin Marie Adolphe et de Brachet Elisa Léonie. (oncle de Gilbert Lambert de Die, ancien propriétaire de la maison Forseth) Cultivateur, il est domicilié au vieux village chez ses parents avec son frère et sa sœur cadette.

Lors de la déclaration de la guerre il est déjà sous les drapeaux depuis 10 mois au 11^o régiment d'artillerie à pied car il est de la classe 1912, n^o matricule 3342. Le 11 décembre il passe au 102^o régiment d'artillerie lourde, soldat 2e classe, 6e groupe, 28e batterie. Il se distingue en février 1916 par son courage et son sang froid, il est cité à l'ordre du régiment. *« Pendant l'attaque du 21 au 26 février 1916 sur des routes violemment bombardées par l'ennemi, toutes les lignes téléphoniques étant coupées, a assuré comme planton cycliste les liaisons entre le bureau de commandement et sa batterie, portant les ordres avec le plus grand calme et le plus grand sang-froid. »*

Il décède le 15 avril 1917 à l'hôpital d'évacuation de Montigny sur Vesle des suites de ses blessures au crâne par éclat d'obus. Il est âgé de **25 ans**. Deux citations le 17 avril et le 21 mai 1917 *« Agent de liaison entre les postes de commandement des batteries, a assuré en toutes circonstances son service avec dévouement et courage, montrant toujours une belle attitude sous le feu. Très grièvement blessé le 13 avril 1917. A déjà une citation »*

Croix de Guerre.

Transcription sur les registres d'état-civil de Montmaur en diois le 18 juin 1917.

Sépulture à la Nécropole Nationale « la maison bleue » à CORMICY (51) Tombe 4791

ODDON Louis Auguste, né le 24 janvier 1884 à Montmaur en diois (au vieux village), fils de Oddon Adrien et de Raillon Jeanne Marie. Le 28 août 1904 il épouse à Barnave CARTON Juliette. Classe 1904, N^o matricule 298 lors du recrutement à Montélimar. Lors de la mobilisation il est cafetier à Romans. Mobilisé, il arrive au 6^{ème} Régiment

d'Artillerie de Campagne le 3 août 1914 et passera au 41^o RAC le 4 mai 1916. Du 9 janvier au 24 juillet 1916 sera au corps expéditionnaire d'Orient. Réformé le 27 mars 1917 pour « tuberculose pulmonaire des deux sommets, induration droite, expectoration abondante et bacille de Kock ». Il décède à l'asile des Vieillards de la Tronche, (Isère), le 18 octobre 1918 des suites de sa maladie, il est âgé de **34 ans**.

Sépulture à GRENOBLE dans le cimetière Saint-Roch, carré N^o 16, Rang 8, Tombe 5 (deuxième carré militaire de ce cimetière).

MARIN Camille Lucien, né à Barnave le 23 mai 1895, fils de Marin Paul Henri et de Arnoux Elisa. A la déclaration de la guerre il habite chez ses parents qui sont fermiers au Seillon. Il a un frère Emile qui est son aîné de 2 ans ; ce dernier ne sera pas mobilisé car réformé pour tuberculose, il décédera à Montmaur le 25 août 1916. Camille qui fait partie de la Classe 1915, matricule n^o14543, est incorporé le 28 avril 1916 au 157^{ème} Régiment d'Infanterie. Le 9 septembre 1917 il est sergent au 173^o Régiment d'infanterie.

Le 23 août 1918 à 5 heures, est tué à l'ennemi à Arvillers, Fresnoy les Roye (Somme), il est âgé de **23 ans**

Transcrit sur les registres d'état-civil de Montmaur en diois le 9 août 1919.

Lieu de sépulture inconnu.

GIRROUIN Jean Pierre, né le 9 septembre 1892 à Montmaur, fils de Girrouin Jean Pierre et de Beaumont Ernestine Louise Céline. (oncle par la mère de la famille Bouffier des Nals et grand oncle de Brigitte Seurt). En 1911 il est cultivateur et habite aux Bâties avec sa mère, son beau-père Emile Brunet, son frère Paul sa demie sœur Rose (4 ans) et son demi frère Alphonse Brunet (2 ans). Incorporé le 10 octobre 1913, soldat 2^{ème} classe au 51^e Bataillon Chasseurs Alpains, 9^e compagnie, N^o matricule 12809. Réformé le 11 février 1914 pour « entorse médiatarsienne gauche » il sera remis à l'active le 21 octobre 1914. Une première fois blessé le 30 juillet 1917, au chemin des Dames « plaie en séton par balle dans la région

cervicale ». Il se rétabli après 3 jour d'hôpital et 25 jours de convalescence passée au Mans. Il sera une seconde fois blessé le 6 octobre 1918 au Chardon Vert, près de Sequechart (Aisne) par éclat d'obus, provoquant une plaie pénétrante abdominale. Il décède à l'ambulance douze/huit à Ham (Somme) le 8 octobre 1918 à 3 heures 10 des suites de ses blessures. Il est âgé de **26 ans**.

Deux citations, le 6/12/1918 « *s'est distingué particulièrement du 6 au 8 octobre 1918 en se portant à l'attaque d'une position ennemie fortement défendue, sous un feu violent d'artillerie et de mitrailleuses, a été grièvement blessé au cour de l'action du 8 octobre 1918* » « *blessé deux fois au cours des combats du 6 au 8 octobre 1918, a témoigné d'un grand courage, donnant à ses camarades l'exemple de l'endurance et de l'énergie.* »

Transcrit sur les registres de l'état-civil de Montmaur en dois le 29 mars 1919.

Sépulture à la Nécropole Nationale de HATTENCOURT (80), tombe n°532.

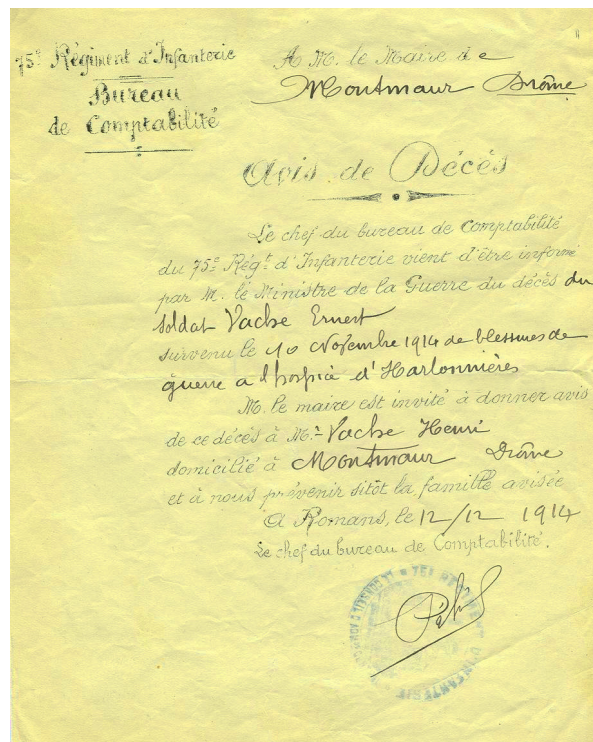
Nous retraçons également le parcours d' Ernest VACHE, (*oncle de Marie Vache de Grange-neuve*). Son nom figure sur le monument aux morts d'Aix en diois.

VACHE Ernest Alcide, né le 26 novembre 1892 à Aurel, de Vache Henri Louis et de Garraix Elisa Marie. En 1911, Ernest vit à Aix-en-Diois au quartier du Moulin avec sa mère qui est veuve, ses frères Alfred 26 ans et Emile 16 ans et sa sœur Léa 21 ans. Lors de la déclaration de la guerre, Ernest est sous les drapeaux depuis le 9 octobre 1913 où il effectue son service militaire comme soldat 2e classe au 75e régiment d'infanterie, 2e compagnie, n° matricule 4643.

Il décède à l'hospice d'Harbonnières (Haute Somme) à l'âge de **22 ans**, le 10 novembre 1914 à 3 heures du matin des suites de ses blessures de guerre.

Transcrit sur les registres de l'état-civil de Montmaur en diois le 8 mars 1919.

Lieu de sépulture à la nécropole nationale de DOMPIERRE-BECQUINCOURT (80) tombe individuelle n°2413.



Ont été prisonniers :

GROS-LONG Emile, (grand-père de Georges Ferrier) mobilisé le 2 août 1914, au 52° RI, fait prisonnier à Saint Laurent Blangy (Pas de Calais) le 21 octobre 1914, effectue sa captivité à Darmstath. Rapatrié d'Allemagne le 1er décembre 1918 il ne sera démobilisé que le 22 mars 1919. Aux élections municipales de décembre 1919, il sera élu maire et effectuera 4 mandats successifs, laissant la place le 20 mai 1945 à Ferrier Auguste, tout en restant conseiller municipal.

PESTRE Léon, engagé volontaire le 9 avril 1913, fait prisonnier à Rossignol, effectue sa captivité à Wetzlar. Rapatrié d'Allemagne le 18 décembre 1918, il ne sera démobilisé que le 18 août 1919.

ESPIE Joseph Elie Paul, mobilisé le 2 août 1914 au 52° régiment d'infanterie, a été fait prisonnier le 27 septembre 1914 à Chaulnes (Somme), effectue sa captivité à Niedierzwheren. Rapatrié d'Allemagne le 10 décembre 1918. Mis à la disposition du PLM à partir du 27 juin 1919, ne sera démobilisé que le 20 juillet 1919. Joseph est le frère de Stanislas, mort pour la France.

N'oublions pas non plus que tous les hommes adultes entre 20 et 50 ans de la commune ont été mobilisés, soit 33 personnes, 9 perdront la vie, 5 seront blessés parfois plusieurs fois de suite.

Le 21 mai 1921, la municipalité de Montmaur procède à l'installation d'une plaque commémorative dans la mairie. La souscription auprès des habitants de la commune a rapporté la somme de 257 Frs, la municipalité crédite de son côté une somme de 200 Frs.

Malgré les profondes blessures et le malheur qui a frappé chaque famille, la vie reprend peu à peu son cours... La municipalité qui souhaite faire revivre la tradition de la fête votive suspendue pendant la guerre vote un crédit de 50 Frs pour le bal et les illuminations du 26 juillet 1919.

Jean-Paul KELLER



le cake aux fruits confits de Yolande

Mélanger 200 gr de beurre avec 175 gr de sucre en poudre blanc, ajouter 350 gr de farine. Bien remuer.

Ajouter 200 gr de raisins secs et cerises confites - trempés la veille dans 2 ou 3 cuillères à soupe de rhum. Séparer les blancs des jaunes de 4 gros œufs.

Ajouter les jaunes l'un après l'autre et après, 1/2 paquet de levure. Monter les blancs en neige très ferme et les mélanger à la préparation.

Enfourner et cuire 1 h 15 ou plus à feu doux.

la suite...

Dans le précédent bulletin (n°7), il avait été proposé à nos fidèles lecteurs d'écrire un texte à partir d'une phrase d'introduction :

"Aujourd'hui tout est encore blanc. Du ras du sol jusqu'à la cime des arbres. Et le brouillard est toujours là, immobile, glacé. Rien ne semble bouger, quand soudain..."

à vous d'écrire la suite !

par Patricia GATTA

« Aujourd'hui tout est encore blanc. Du ras du sol jusqu'à la cime des arbres. Et le brouillard toujours là, immobile, glacé. Rien ne semble bouger, quand soudain... un timide rayon de soleil perce le ciel. Une lumière blafarde éclaire peu à peu le paysage. Un grand silence inonde la vallée, la vie semble s'être arrêtée. Tous les bruits sont assourdis. Le silence est roi. Puis de part et d'autre, sous les arbres blanchis de givre, de petits oiseaux pépient et sautillent à la recherche de quelques graines à picorer.

Mais d'autres rayons de soleil livrent bataille avec le brouillard. Le paysage s'éclaire, la lumière devient éblouissante, laissant le brouillard s'éclipser vers d'autres strates.

La vie reprend ses droits et les hommes leurs activités. Le bruit revient peu à peu remplir le désert blanc.

Çà et là, des groupes d'enfants tracent des sillons dans le manteau neigeux. Des luges multicolores dévalent les coteaux ensoleillés. Les cris de joie des enfants emplissent l'espace. La journée avançant, les enfants regagnent le village. Mais pas question de se quitter comme ça !

« Et si on faisait un grand bonhomme de neige ? »

Tous plongent leurs mains dans la neige poudreuse et forment des boules. Quelle tentation !... Une belle bataille de neige s'engage. Les boules virevoltent au-dessus des têtes et s'écrasent aussi sur des visages.

Une petite voix crie et pleure, excédée d'être prise pour cible. « Maintenant on va tout faire un bonhomme de neige ». Les enfants font rouler une grosse boule de neige, qui deviendra le corps du bonhomme. Puis une plus petite qui sera la tête.

Tous cherchent des accessoires pour parer la sculpture de neige. Et voici deux galets de charbon pour les yeux, une belle carotte pour le nez. La pipe d'un papy dans la bouche, le chapeau d'un voisin sur la tête et l'écharpe d'une mamie autour du cou, notre bonhomme prend forme. Pour compléter l'œuvre, la pelle et le balai du cantonnier feront l'affaire.

« Notre bonhomme est parfait, prêt à braver les rigueurs de l'hiver. »

Il est temps pour chacun de rejoindre son logis. De jolis petits flocons commencent à tourner dans le ciel. La neige s'installe sur les coteaux effaçant toutes les traces des activités de cette journée. La nuit noire et profonde envahit le paysage. Le tapis neigeux s'épaissit. Seul, le bonhomme de neige veille sur le bourg endormi. Il semble heureux que la neige danse autour de lui pour la nuit !

Espérant que demain tout serait encore blanc. Du ras du sol jusqu'à la cime des arbres...

par Anaïs GAUDE (fille de Chantal ARMAND)



« Aujourd'hui tout est encore blanc. Du ras du sol jusqu'à la cime des arbres. Et le brouillard toujours là, immobile, glacé. Rien ne semble bouger, quand soudain... » il est temps de se dire au revoir.

Tout a commencé il y a 5 jours quand Julie et moi, nous nous sommes retrouvées à Union Station, une gare de Chicago. Cela faisait une année que nous nous étions rencontré en voyage et le rendez-vous était donné, nous nous retrouverons à la capitale de l'Illinois à la mi-décembre.

D'ordinaire confiante, la grande ville du Midwest m'impressionnait démesurément, était-ce ses immenses buildings ? Ou sa grande étendue ? Ou même les représentations que l'on se fait de la ville dans notre imaginaire collectif ? Je ne le sais pas encore mais le train arrivant en gare, je rassemblais alors mes sacs et je m'apprêtais à retrouver cette amie qui devait déjà m'attendre sur le quai.

Les jours qui ont suivi ont été ponctués de visites, de marches, de spectacles et de nombreuses conversations dans une grande connivence avec mon amie américaine. Elle connaît bien Chicago puisqu'elle vit non loin de là, dans le Michigan. Elle m'a ainsi fait découvrir les hauts lieux de la ville et j'ai admiré des splendides points de vue. Le beau temps des premiers jours a laissé place à un temps plus maussade, alternant brouillard et vents froids.

J'ai rapidement compris pourquoi la ville est surnommée « Windy City », autrement dit, la ville des vents. En arpentant ses nombreuses rues, j'ai bien souvent été comme happée par le vent. Des bourrasques rendaient notre progression dans la ville non sans difficultés. Cet air vif qui venait finir sa course sur notre visage en arrivait même à rendre la respiration difficile. Nous nous fatiguions vite mais nous continuâmes, du matin au soir, à découvrir ces rues aux buildings qui semblent se perdre dans le ciel et à observer la foule de la rue. Ce jour-là, en ce dimanche matin, pendant que la neige se mit à tomber, il n'y avait pas un bruit dans la rue, nous n'entendions rien, pas un seul mouvement à l'extérieur... Il était pourtant l'heure de quitter les lieux. Nous prenions de nouveau le métro, nous sommes allées une nouvelle fois au restaurant où nous avons terminé le repas par un dernier chocolat chaud... et puis le moment redouté est arrivé. Il est ainsi à chaque voyage, après chaque moment d'amitié et de partage, à chaque fois c'est une situation semblable.

Le brouillard toujours là, immobile, glacé. Rien ne semble bouger, quand soudain, il est temps de se dire au revoir. Elle lève le bras pour appeler un de ces taxis jaunes, nous savons à ce moment précis que l'instant de se quitter ne dépend plus de nous. Dans combien de temps un taxi va s'arrêter, une, deux, cinq minutes ? Qui sait ? Et puis voilà, nous y sommes, un taxi se gare devant nous, une brève conversation est échangée avec le chauffeur puis elle pose son sac, elle a les larmes aux yeux... mais il est temps de se dire au revoir.

Comme bien souvent, un ou une amie, un autre pays, un autre continent ... des milliers de kilomètres, des mers et c'est parfois des océans qui nous séparent. Je sais combien il peut être difficile de se quitter, ne sachant jamais si l'on se reverra un jour, j'ai bien des fois ressenti ce sentiment... Mais voilà, avec l'intensité du voyage toutes les émotions sont décuplées, il faut pourtant qu'un jour chacun retourne chez soi et que le voyage prenne fin.

En chemin, dans ces froides rues de Chicago, je songe... Parfois c'est tout un monde qui nous sépare avec ses amis tant estimés, mais qu'importe l'espace, qu'importe le temps... Ces souvenirs restent comme suspendus hors du temps. Ils sont là et on sait que cet ami aussi sera toujours présent. Je me retrouve seule à Chicago où tout est encore blanc, du ras du sol jusqu'à la cime des arbres. Mais aucune appréhension ne m'accompagne, seule une légère mélancolie me pousse à entrer dans ce bar afin d'écouter du blues, et ce soir, pour la première fois j'ai ressenti, et peut être même compris ces quelques accords de blues...



Histoire d'hiver

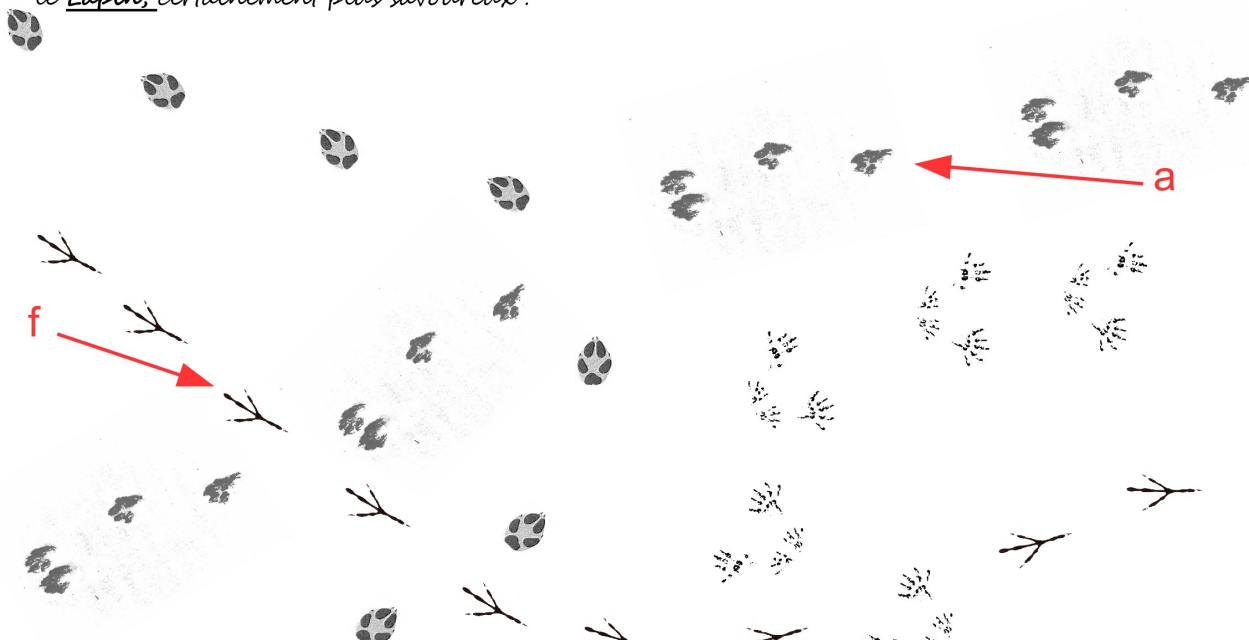
Ce matin, moi, l'Ecureuil, lorsque je suis sorti de mon nid installé dans le creux du vieil arbre, un rideau blanc recouvrait la forêt et les montagnes. Un grand tapis blanc s'étalait sur le sol. Les branches souples des arbres ployaient, faisant la révérence au timide soleil.

c →

Il fallait donc que j'aie refaire ma provision de noisettes qui étaient cachées dans le tas de bois avant que Mulot paresseux ne s'en empare !



En apercevant la marque des pieds de compère Renard, je me dis méchamment qu'il avait dû « s'occuper » de Mulot à moins qu'il n'ait préféré courir après Julot le Lapin, certainement plus savoureux !



b ↓

Dans la forêt toute proche, j'entendais le craquement des branches au passage de Cherrieuil qui allait grignoter les mousses et les écorces.

Le beau Merle venait lui aussi de se réveiller et de pousser son cri : il partait à la recherche des délicieux fruits de l'églantier.



Trouve la signature de chacun !

la réponse paraîtra prochainement dans le Blog
"montmaur-en-diois.blogspot.com"

